

Question écrite de Caroline Cassart, Députée,
à Céline Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature,
de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal,
concernant
**L'outil SANISOL et les demandes de primes pour une
analyse de sol ou de fruit**

Madame la Ministre,

En avril 2021, vous avez lancé l'outil SANISOL, qui a pour objectif de fournir des recommandations aux particuliers qui souhaitent cultiver un potager sur leur terrain.

Pour pouvoir utiliser cet outil, il faut toutefois disposer d'une analyse de sol complète. Pour soutenir cette démarche, la Région propose une contribution financière de 50€ pour soutenir les analyses de sol réalisées dans les jardins de particuliers mais également une autre contribution financière pour réaliser une analyse de fruits ou de légumes – s'ils ont déjà effectué une analyse de sol.

Madame la Ministre peut-elle nous faire le point sur l'utilisation de cet outil et la demande de primes du particuliers pour faire une analyse de sol ou d'un fruit ou légume ? Combien coûte une analyse complète de sol ou d'un fruit, sans cette prime ? Qu'est-il réellement analysé dans ces analyses ? Qu'en ressort-il ?

Je vous remercie.

La réponse de la Ministre :

Depuis sa création en avril 2021, l'outil en ligne SANISOL a accueilli 5.081 utilisateurs. Entre avril 2022 (activation officielle de la prime régionale) et avril 2023, une moyenne de 52 utilisateurs par semaine a été dénombrée. Pour les mois de février, mars et avril de l'année 2023, une augmentation de la fréquentation de l'outil a été observée, largement corrélée à la campagne de communication menée par la Région et ses partenaires au cours du premier trimestre.

Plus spécifiquement encore, le lien « je demande ma prime » de l'outil SANISOL a été visité 2 692 fois depuis avril 2022. Sur les 808 demandes de primes complètes qui y ont été introduites, 257 ont été acceptées. Un tiers de celles-ci concernait la Province de Liège, suivie des provinces du Brabant wallon et de Namur qui chacune correspondaient à un cinquième du total des demandes. Si le nombre de demandes reste important pour le Hainaut, il s'est avéré plus faible dans le Luxembourg.

Pour rappel, les utilisateurs de l'outil sont invités à partager leurs données. À ce jour, 126 résultats d'analyse ont été récoltés par ce biais. Pour cette étape, les laboratoires du Réseau REQUASUD sont des partenaires clés dans la mesure où ils garantissent l'exactitude de la donnée en encodant eux-mêmes les données issues des analyses obtenues spécifiquement grâce à la prime régionale.

En ce qui concerne le coût d'une analyse complète de sol, il varie de 80 euros à 130 euros et est d'en moyenne environ 105 euros. C'est de ce montant que doit être déduite la prime régionale de 50 euros. La fourchette de coûts s'explique par la diversité des structures et des modes de fonctionnement entre les laboratoires, ce qui ne permet pas de garantir un prix général unique.

Pour ce qui concerne les végétaux, le coût des analyses (fruits ou légumes) est d'environ 60 euros, montant duquel peut également être déduite la prime régionale. Toutefois, seul le Laboratoire de Tinlot (SPAA, Province de Liège) s'est engagé à les réaliser.

À l'issue de l'analyse de sol, le particulier dispose d'informations concernant la qualité agronomique de son sol et sa teneur potentielle en métaux lourds. Plus spécifiquement, les paramètres mesurés sont les suivants :

- Le « pH KCl », afin d'évaluer les besoins en chaux pour garantir une acidité correcte du sol ;
- Le « taux d'humus », c'est-à-dire la teneur en matières organiques présente dans le sol ;
- Les « teneurs en métaux lourds », à savoir, l'Arsenic (As), le Plomb (Pb), le Cadmium (Cd), le Nickel (Ni), le Fer total (Fe tot), le Cuivre total (Cu tot), le Chrome (Cr), le Zinc (Zn). – Il est important de rappeler que certains de ces métaux lourds sont potentiellement néfastes pour la santé à certaines concentrations.

L'analyse des fruits ou légumes concerne leurs teneurs en métaux lourds (As, Pb, Cd, Ni, Cu tot, Cr et Zn).

La prime pour la réalisation d'analyses de sol poursuit 3 objectifs :

1. Sensibiliser les citoyens à la qualité du sol sur lequel il pratique le jardinage et à son impact éventuel sur la santé ;
2. Faciliter l'utilisation de l'outil SANISOL et bénéficier de recommandations spécifiques dans le cas d'une contamination aux métaux lourds ;
3. Enrichir la base de données de la Wallonie pour parfaire son niveau de connaissance de la qualité des sols wallons, ainsi que les capacités des transferts des polluants du sol vers les plantes (dans le cas où les particuliers réalisent à la fois une analyse de sol et une analyse de végétal).

C'est ainsi que les particuliers qui bénéficient de la prime acceptent que leurs analyses rejoignent la base de données de la Wallonie. À ce jour, les données collectées n'ont pas encore été spécifiquement analysées pour permettre de préciser ce qu'elles auraient pu apporter de nouveau aux connaissances dans le contexte wallon.